

Image not found or type unknown



Remboursement trop perçu caution

Par **Eric**, le **08/06/2009** à **09:17**

Bonjour,rnrnNous avons signé un bail via un notaire en janvier 2008 pour un emménagement en mars 2008 prévu sur le contrat de location.rnrn2 mois de caution ont été versés au propriétaire alors qu'en février de la même année la loi sur 1 mois de caution est passée.rnrnPeux-t'on exiger du notaire qu'il nous fasse rembourser un mois de caution par le propriétaire et suivant quel critère officiel ?rnrnMerci d'avance.